

« Auslagen »

Mise à jour 21 mars 2025

Page 12

Le commentaire de la lettre de Guebwiller doit être rectifié comme suit :

Remboursement : 3 francs 30 centimes convertis en 1 florin 33 kreutzers et en 26 $\frac{3}{4}$ groschen

Port : néant, franchise postale (« R.D.S. » = Reichs Dienstsache)

Commission : néant

Payé par le destinataire : 26 $\frac{3}{4}$ groschen (soit 26 groschen 8 pfennigs).

A insérer page 28



22.09.1873 : lettre de WASELONNE pour MARLENHEIM

Mention manuscrite : « Mit Nachnahme von sechs Tahler und 21 Grosch. »

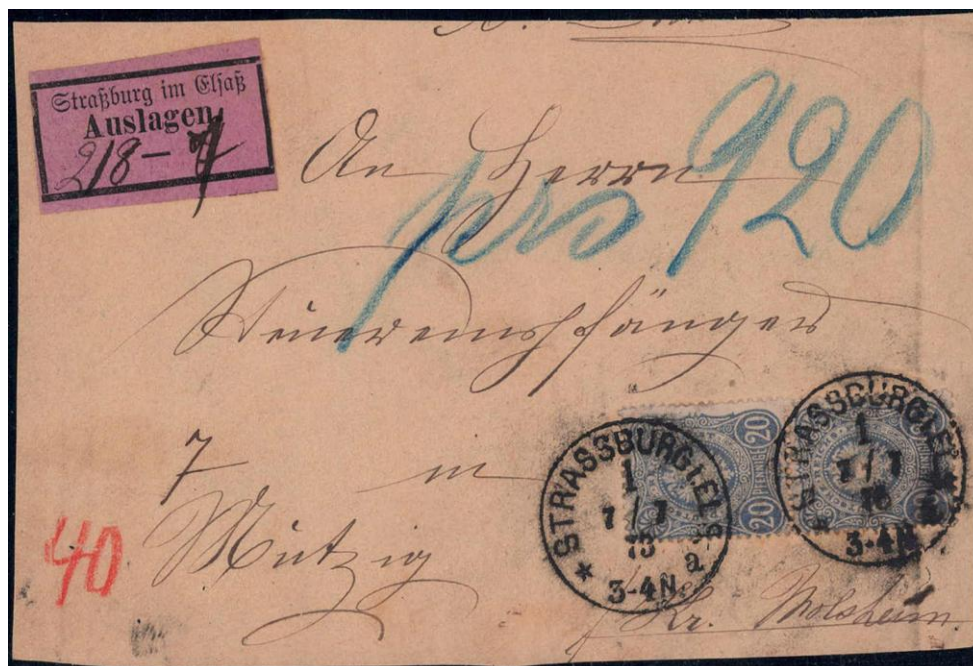
Remboursement : 6 thalers 21 groschens soit 201 groschens

Port : 1 $\frac{1}{2}$ groschen

Commission : $\frac{1}{2}$ groschen par thaler = 3 $\frac{1}{2}$ groschens

Total des frais : 5 groschens payés par l'expéditeur (mention manuscrite en rouge : « f 5 »)

Payé par le destinataire : 201 groschens



7.07.1875 : devant de lettre de STRASBOURG pour MUTZIG, incomplet.

Remboursement : 9 marks 20 pfennigs

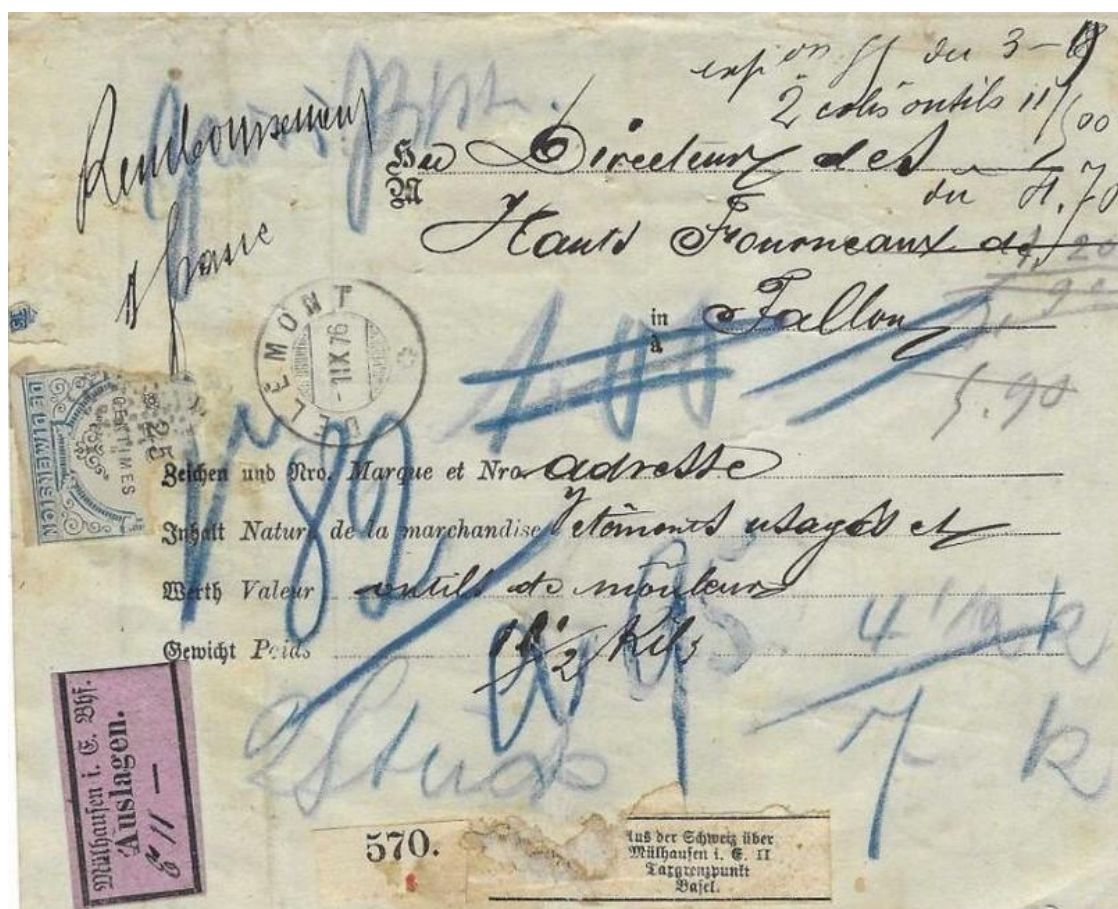
Port : 20 pfennigs (distance : moins de 10 milles)

Commission : 20 pfennigs (2 pfennigs par mark, arrondis aux 5 pfennigs supérieurs)

Total des frais : 40 pfennigs payés par l'expéditeur ; montant perçu par la poste en espèces : 40 pfennigs (nombre inscrit en rouge) matérialisés par deux timbres à 20 pfennigs.

Payé par le destinataire : 920 pfennigs

A insérer page 52



1.IX.1876 : Lettre de voiture (recto) pour deux colis de DELEMONT (Suisse) pour FALLON (Haute Saône)

Remboursement : 82 pfennigs

Payé par le destinataire : 1 franc

Distribution d'un colis par un facteur rural

Le document ci-dessous figure dans l'étude sur les débours (*Auslagen*) à la page 34.
Il est proposé dans la 386^{ème} vente Köhler avec une mise à prix de 500 euros.

Au moment de la parution de l'ouvrage, nous n'avions pas le verso du document qui est reproduit dans le catalogue de la vente. On y découvre un nombre : $\frac{1}{2}$, inscrit au crayon rouge, ce qui signifie qu'un postier a encaissé $\frac{1}{2}$ groschen. Cette somme correspond au montant dû au facteur rural qui a apporté le colis au destinataire (*Amtsblatt* 15 / 1873).

Distribution par un facteur rural alors que Muttersholtz possède un bureau de poste ? Le chemin de fer ne passe pas par la localité qui dépend du bureau de poste de la gare (*Bahnpostamt*) de Sélestat pour tout ce qui relève de la « *Fahrpost* » : frêt, lettres chargées, envois contre remboursement. Ce sera donc un facteur rural de Sélestat qui apportera le colis au maire de Muttersholtz et qui percevra $\frac{1}{2}$ groschen pour son déplacement.

Le verso de vos documents n'est pas toujours sans intérêt !